AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1313
FR0011233261-FS0664

8 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

SAFTI GROUPE

(Alternext)

Par courrier reçu le 7 juin 2016, M. Gabriel Martin Pacheco[1], agissant de concert avec Mme Sandra Françonnet, Mme Céline Tabournel, M. Marc Brimeux[2] et M. Antoine Bertier, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 juin 2016, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société SAFTI GROUPE et détenir de concert 1 085 120 actions SAFTI GROUPE représentant 1 983 616 droits de vote, soit 95,19% du capital et 97,31% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
La Santa Maria[4]	843 620	74,00	1 500 616	73,61
Marc Brimeux[5]	135 000	11,84	270 000	13,25
Sandra Franconnet	89 000	7,81	178 000	8,73
Antoine Bertier	9 000	0,79	18 000	0,88
Céline Tabournel	8 500	0,75	17 000	0,83
Total concert	**1 085 120**	**95,19**	**1 983 616**	**97,31**

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion, le 6 juin 2016, d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre les personnes susvisées vis-à-vis de la société SAFTI GROUPE et de l'acquisition hors marché, par la société La Santa Maria, de 95 621 actions SAFTI GROUPE[6] au prix unitaire de 13 €[7].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le concert a précisé détenir 100 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise[8] (BSPCE) exerçables à tout moment entre le 1er octobre 2017 et le 31 août 2025, au prix de 9,47 € par bon, pouvant donner droit à 100 000 actions SAFTI GROUPE.

[1] En ce compris la société par actions simplifiée La Santa Maria (sise 118 Route d'Espagne, Immeuble Le Phénix, 31100 Toulouse) contrôlée par M. Gabriel Martin Pacheco.
[2] En ce compris la société à responsabilité limitée Holding Pablou (sise Technopôle Var Matin, Bâtiment J, route de la Seyne, 83190 Ollioules) contrôlée par M. Marc Brimeux.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 140 000 actions représentant 2 038 500 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Contrôlée par M. Gabriel Martin Pacheco.
[5] Dont 45 000 actions détenues indirectement, par l'intermédiaire de la société Holding Pablou qu'il contrôle.
[6] Dont 2 blocs d'actions de respectivement 62 982 et 18 500 actions acquis le 1er juin 2016 et 14 139 actions acquises, le 6 juin 2016, par suite de la conclusion d'un contrat de cession ferme et définitive.
[7] Cf. communiqué de la société SAFTI GROUPE en date du le 6 juin 2016.
[8] Dont 45 000 BSPCE détenus par M. Marc Brimeux, 37 900 BSPCE détenus par M. Gabriel Martin Pacheco et 17 000 BSPCE détenus par Mme Céline Tabournel.